

17 décembre 2013

**Présidence** : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

**Etaient présents** :

Mme DUCHESNE, M. SOUDRY, Mme d'ESTEVE, M. BISDORFF, Mme NAPOLY, M. TURCK, Mme AUGERE, M. TEYSSIER (*Adjoints au Maire*), Mme ROGER, M. GUILLAUME, Mme BARBARO, M. GIBLAIN, M. FRANQUET, M. SCHNELL, M. BARATON, Mme GRELU, M. BRILLANT, Mme LABORDE, M. FORGET (à partir du point 2), Mme MARADEIX, Mme BOULANGEAT, M. LEFEBURE, Mme TRINIAC, Mme OJEDA-COLLET, M. DUFOUR, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT (Conseillers Municipaux).

**Absents et excusés** : Mme MAIGNE, M. FORGET (point 1), Mme DARRAS, M. FERRET, Mme DECKERT, M. DELCOURT (conseillers municipaux).

**Procurations** :

Mme MAIGNE	à	Mme DUCHESNE
Mme DARRAS	à	Mme NAPOLY
Mme DECKERT	à	M. DUFOUR
M. DELCOURT	à	M. BLANCHARD

**Secrétaire de séance** : Mme Carmen OJEDA-COLLET (*Conseillère municipale*)

\*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**1.** Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 novembre 2013.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés:**

**Pour : 31**

**Contre : 2 – M. BARATON, Mme BARBARO**

## AFFAIRES FINANCIERES ET REGLEMENTAIRES

- 2.** Adopte le budget primitif 2014 de la ville qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un volume global de 38 912 422 € et autorise M le maire à réaliser un ou des emprunts à hauteur des crédits inscrits, pour financer les opérations prévues en section d'investissement du budget 2014.

**A LA MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 27**

**Contre : 7 – M. BARATON, Mme BARBARO, M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT**

- 3.** D'accepter le versement d'un fonds de concours de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine de 85 856 € pour financer des travaux dans les groupes scolaires.

**A LA MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 29**

**Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT**

- 4.** Fixe le montant de la redevance d'assainissement à 0.3600 € hors taxes par mètre cube d'eau vendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par un égout, qu'ils y soient raccordés ou non raccordés, et de confier aux organismes chargés du recouvrement du prix des consommations d'eau, le recouvrement des redevances d'assainissement.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 27**

**Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT**  
**Abstentions : 2 – M. BARATON, Mme BARBARO**

- 5.** Adopte le budget primitif 2014 du service de l'assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un volume global de 1 223 600 € et autorise Monsieur le Maire à réaliser un ou des emprunts, à hauteur des crédits inscrits, pour financer les opérations prévues en section d'investissement du budget 2014.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 27**

**Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT**  
**Abstentions : 2 – M. BARATON, Mme BARBARO**

- 6.** Accepte le versement d'un fonds de concours de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine d'un montant de 75 124 € pour financer des travaux d'assainissement.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 29**

**Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT**

- 7.** Attribue aux associations ou établissements suivants une avance sur subvention, à savoir : Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) : 55 000 €  
Centre Communal d'action sociale (CCAS) : 210 000 €

**A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix**

- 8.** Admet en non-valeur les sommes proposées par Monsieur le Comptable public s'élevant à 4 327.38 €.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix**

- 9.** Instaure au 01/01/2014, une redevance d'assainissement de 0.1207 € hors taxes par mètre cube d'eau vendu pour le service rendu aux riverains des voies ou portions de voies desservies par un égout qu'ils y soient raccordés ou non raccordés, du réseau d'assainissement antérieurement géré par la CCCS sur le territoire de La Celle Saint-Cloud.

Confie aux organismes chargés du recouvrement du prix des consommations d'eau, le recouvrement des redevances d'assainissement,

Autorise la signature par le Maire d'une convention d'entente passée avec les communes de Bougival et de Louveciennes, déléguant à Bougival la gestion de la compétence e l'assainissement antérieurement géré par la CCCS.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix**

- 10.** Applique les tarifs relatifs au secteur cimetière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 29**

**Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT**

- 11.** Fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 les tarifs pour la délivrance des photocopies.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 29**

**Abstentions : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT**

- 12.** Fixe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public et à la location des salles municipales.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 29**

**Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT**

- 13.** Décide de créer un Tarif jeune de 4€ pour les moins de 14 ans, au cinéma du théâtre tous les jours de la semaine et à toutes les séances à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et de définir en conséquence la liste des bénéficiaires au tarif réduit à 5.50€ (étudiants, seniors, familles nombreuses, séances du lundi, demandeurs d'emploi, abonnés théâtre, carte ciné-théâtre) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix**

- 14.** Accepte la demande de Monsieur Claude BOUVARD tendant à rétrocéder à la ville, la concession funéraire acquise en 2012 pour 15 ans au prix de 502 € et rembourse ladite concession au prorata temporis pour la période restant à courir, soit 312.36€.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix**

- 15.** Accepte la demande de Monsieur Marcel LEBANSAIS tendant à rétrocéder à la ville, la concession funéraire acquise en 1999 pour 30 ans au prix de 6 715 Frs, soit 1 023 € et rembourse ladite concession au prorata temporis pour la période restant à courir, soit 363.98 €.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix**

- 16.** Autorise Monsieur le Maire à signer avec la société France Claire, l'avenant n°2 pour des prestations en moins-value annuelles de 634.53 € HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 et avec la société Propreté Hyper Services, l'avenant n°1 des prestations en moins-value annuelles de 182.94 € HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix**

## **VIE SOCIALE ET FAMILLE**

- 17.** Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'entente pour le financement 2014 des actions du Réseau Intercommunal d'Insertion, géré par la Communauté de Communes des Coteaux de Seine jusqu'à sa dissolution le 31 décembre 2013.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix**

- 18.** Décide la reprise en gestion communale des deux services SESAME et Dynamique Emploi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014,

Autorise M le Maire à déposer pour le service SESAME une demande de subvention de 17 000 € auprès du Conseil Général des Yvelines pour l'exercice 2014 et à signer la convention de subventionnement afférente pour l'exercice 2014,

Autorise M le Maire à déposer pour le service Dynamique Emploi une demande de subvention de 7 000 € auprès du Conseil général des Yvelines pour l'exercice 2014 et à signer la convention de subventionnement afférente pour l'exercice 2014.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix**

- 19.** Autorise Monsieur le Maire à accorder à la délégation locale de la Croix Rouge, un don municipal exceptionnel d'un montant de 1 000 € en faveur des opérations d'assistance en cours aux populations sinistrées des Philippines.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix**

**20.** Approuve les modalités de paiement des classes de découvertes pour l'année 2014 et applique les tarifs proposés pour chaque séjour selon les grilles tarifaires annexées à la délibération

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix**

**21.** Approuve le principe de reconduction de la participation de la ville à l'organisation d'une classe de découverte pour les enfants cellois fréquentant l'école privée sous contrat Sainte-Marie pour un montant de 53.55 € par enfant soit un cout total de 1 231.65 €.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**  
**Pour : 30**  
**Contre : 1 – M. CHAUMONT**  
**Abstentions : 3 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD**

**22.** Approuve le principe d'achat de 12 tableaux blancs interactifs pour toutes les écoles élémentaires de la ville et sollicite le Conseil Général des Yvelines pour l'obtention d'une subvention pour cet achat.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix**

**23.** Adopte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 un nouveau plafond de 5 150 € de revenus mensuels par famille servant de base de calcul pour les tarifs des structures Petite Enfance et énonce que toutes les autres dispositions concernant la tarification de l'accueil petite enfance restent inchangées.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix**

**24.** Autorise M le Maire à signer les avenants n°4 aux conventions entre le Département des Yvelines et la commune sur la délégation de gestion des moyens administratifs en matière de protection et de promotion de la santé infantile d'une part et de planification familiale d'autre part. Ces avenants prorogeant les conventions signées le 5 juillet 2007 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et pour un an.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix**

## **ANIMATION DE LA VILLE**

**25.** Fixe les tarifs de location du théâtre et des points conviviaux du théâtre pour l'année 2014.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**  
**Pour : 29**  
**Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT**

**26.** Donne son accord à l'organisation du Salon « les Cellois s'exposent... » du 14 au 29 juin 2014, approuve le règlement, fixe le montant « prix de la ville » à 500 € TTC et le montant du prix « jeune talent » à 300 € TTC, et décerne au lauréat du « Prix du public » la médaille de la ville.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix**

**27.** Attribue les subventions aux associations sportives de la ville pour l'année 2014.

**A la MAJORITE des membres présents et représentés :**

**Pour : 29**

**Contre : 5 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT**

## **AFFAIRES TECHNIQUES**

**28.** Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable pour les travaux de ravalement du marché de la place Berthet.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés :**

**29.** Autorise M le Maire à signer les marchés d'éclairage public avec les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses pour chaque lot :

Lot 1 – éclairage public : société VIOLA, 157 route de Corneilles – 78502 SARTROUVILLE (montant minimum annuel 130 000 € HT – montant maximum annuel 600 000 € HT – montant forfaitaire annuel 58 495.04 € HT),

Lot 2 – signalisation tricolore : société CITEOS, avenue du président Kennedy – 91177 VIRY CHATILLON Cedex (montant minimum annuel 30 000 € HT – montant maximum annuel 120 000 € HT – montant forfaitaire annuel 6 058 € HT),

Lot 3 – parc privé de la commune (entretien et dépannage des mâts d'éclairage des équipements sportifs, et de tout type de matériel lumineux raccordé sur les installations) : Société VIOLA, 157 route de Corneilles – 78502 SARTROUVILLE (montant minimum annuel 15 000 € HT – montant maximum annuel 60 000 € HT),

Lot 4 – illuminations de fin d'année : société CITEOS, avenue du président Kennedy – 91177 VIRY CHATILLON Cedex (montant minimum annuel 40 000 € HT – montant maximum annuel 100 000 € HT),

Autorise M le Maire à signer les avenants susceptibles d'intervenir en cas d'aléas techniques et imprévus et dans la limite de 15% du montant du marché HT, et à conclure les marchés complémentaires susceptibles d'intervenir dans les conditions de l'article 35-II du code des marchés publics.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix**

**30.** Approuve le projet de convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF pour l'enfouissement des réseaux du programme 2014 (avenue des Gressets, Grande rue/rue Couturier), autorise M le Maire à signer ladite convention financière administrative et technique à venir et autorise M le Maire à signer la convention à venir avec France Telecom relative à l'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques de France Telecom.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix**

**31.** Approuve le projet de convention de prise en charge par le Département de la gestion concertée des équipements dynamiques de régulation du trafic des carrefours situés sur le schéma départemental de gestion des feux tricolore et autorise M le Maire à signer ladite convention.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix**

**32.** Approuve le projet de motion sur le fonctionnement de la ligne « L » du Transilien et ainsi s'associe aux réclamations des usagers de cette ligne.

**A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 34 voix**

## **DECISIONS MUNICIPALES**

**33.** PREND ACTE des décisions municipales prises par le Maire en vertu de la délégation qu'il a reçue par le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : n° 2013.37 du 05.11.2013, n° 2013.38 du 05.11.2013, n° 2013.39 du 05.11.2013, n° 2013.40 du 19.11.2013, n° 2013.41 du 18.11.2013, n° 2013.42 du 22.11.2013.

## **34. INFORMATIONS DIVERSES**

➤ **Christiane DUCHESNE :**

- Informe du repas solidaire organisé en partenariat avec toutes les associations caritatives et la ville. La présence de nombreux élus à l'apéritif a été très appréciée par les personnes invitées et par les bénévoles.

➤ **Florence NAPOLY :**

- Informe de l'inauguration de la sculpture du hall du théâtre, jeudi prochain, avec notamment la présence des donateurs, du lycée Colbert et des services techniques.
- Informe de la mise en ligne du site internet du théâtre à la fin de la semaine.

➤ **Jean-Claude TEYSSIER :**

- Remercie l'énorme travail réalisé par les services sur le chantier du théâtre

➤ **Monsieur TURCK :**

- Informe du succès du marché de Noël organisé place Bendern et souligne la mobilisation des commerçants pour cette opération. Il remercie notamment Mme JAFFREY LEBARS, gérante du salon NJ Coiffure et Madame PIGNIER, présidente de l'opération des vitrines de Bendern.
- Fait le bilan positif de l'opération « Téléthon ». Le montant des recettes s'élève à 3 656.15€.

- Informe de l'attribution du prix de la ville à la boutique de soins esthétiques d'Elysée II « Naturellement Belle » dans le cadre de l'opération des « vitrines de Noël ». 75 à 80 commerçants de La Celle Saint-Cloud, Bougival et Louveciennes ont participé à cette manifestation.

➤ Mireille RAUNET :

- Au sujet des ouvriers présents sur le chantier du théâtre, demande confirmation de la présence d'ouvriers bulgares (ou d'Europe centrale ou de l'est) sur ce chantier, et s'inquiète de leur statut et leur salaire horaire.

*Réponse de M. le Maire et de M. TEYSSIER : la ville n'a pas accès au dossier des salariés employés par les entreprises sur le chantier du théâtre. Elle ne possède que la liste des salariés. Un travailleur bulgare est un travailleur européen, s'il est en situation régulière, il a le droit de travailler en France. L'Inspection du travail est intervenue sur le chantier pour vérifier la situation des ouvriers qui était régulière. Les ouvriers ont été payés au taux horaire français mais les charges sociales étaient celles de leur pays d'origine*

➤ Marie-Pierre DELAIGUE :

- Demande des nouvelles sur l'avancement du dossier cession du bois de Beauregard.

*Réponse M. SOUDRY : Les contacts pris au printemps avec la ville de Paris sont au point mort. Nous sommes à une époque de transition et la ville de Paris a cessé toute discussion sur l'avenir de son patrimoine. S'il y a lieu, nous reprendrons contact avec eux.*

- Soutient les efforts de dynamisation de la place Bendern.

- S'interroge sur des informations qui circulent concernant la fermeture de la Poste et de la Perception place de Bendern.

*Réponse de M. SOUDRY : nous n'avons été aucunement saisi par ces deux administrations d'une quelconque évolution à court terme de leur implantation place de Bendern à La Celle Saint-Cloud.*

- Demande un point sur la ligne de bus 26.

*Réponse de M. FRANQUET : Pas de changements sur la ligne 26. La signature de la convention tripartite du réseau Traverciel permet de formaliser une démarche de progrès dans laquelle la ville, puis La Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc ensuite puisqu'elle va reprendre la compétence transport, est partie prenante. M. Franquet informe de quelques améliorations sur les lignes 28 et 29.*

- Demande des informations sur la fermeture des Halles de Beauregard.

*Réponse de M. TURCK : ce magasin est fermé depuis 15 jours. La SIEMP a des pistes pour trouver un remplaçant.*

➤ Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tous et lève la séance.

Le Maire,

Olivier DELAPORTE